

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

==o==o==o==o==

SECRETARIAT GENERAL

==o==o==o==o==

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES**

==o==o==o==o==

SERVICE DU BUDGET

Arrêté N°2021-_____/MS/SG/DAF/SB

portant modificatif des crédits budgétaires du
programme 056 du Ministère de la Santé, exercice
2021.

VISA CF N° 02775



Le Ministre de la Santé

VU la Constitution;

VU le Décret N° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N° 2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;

VU le Décret N° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi organique N° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux Lois de Finances ;

VU le décret 2016-245/PRES/PM du 21 avril 2016 promulguant la loi organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;

VU le Décret N°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le Décret N°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;

VU le Décret N° 2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

VU le Décret N° 2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics

VU le Décret N° 2017-0182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;

VU le Décret N° 2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant comptabilité des matières de l'Etat ;

VU la Loi N° 035-2020/AN du 19 octobre 2020, portant loi de finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Exercice 2021 ;

VU le Décret N° 2020-0936/PRES du 24 novembre 2020, promulguant la loi N° 035-2020/AN du 19 octobre 2020 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021;

VU La loi N° 027-2021/AN du 11 mai 2021 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021

VU Le Décret N°2021-0443/PRES du 21 mai 2021, promulguant la loi N° 027-2021/AN du 11 mai 2021 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021

VU le Décret N°2018-0093/PRES/PM/MS du 15/02/2018 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;

VU la lettre n°2021-2097/MS/SG/DAF/SB du 28/09/2021.

ARRETE:

ARTICLE 1 : Les prévisions du budget de l'Etat, exercice 2021 ci - après sont modifiées ainsi qu'il suit :

Section			Prévisions initiales		Annulations		Ouvertures		Prévisions révisées	
Programme	Action	Chapitre	Activité	Paragraphe	AE	CP	AE	CP	AE	CP
21	Ministère de la Santé				54 665 363 000	299 584 010 000	0	12 905 730	54 665 363 000	299 584 010 000
Prog. 056	Santé publique				3 343 062 000	149 623 972 000	0	12 905 730	3 343 062 000	149 623 972 000
Act. 05602	Réduction de l'immobilité et de la mortalité endémo-épidémies				0	34 847 142 075	0	12 905 730	0	34 834 236 345
Chap. 1804100311	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES CENTRES DE GERIATRIE				0	405 118 075	0	12 905 730	0	392 212 345
Activ. 0560225	Assurer la construction et l'équipement des centres de gériatrie				0	65 732 075	0	12 905 730	0	52 826 345
Parag. 235	SF. 000 Infrastructures				0	65 732 075	0	12 905 730	0	52 826 345
Act. 05604	Gestion sanitaire des catastrophes				0	926 267 925	0	0	0	939 173 655
Chap. 1899800311	Plan de riposte COVID 19				0	886 267 925	0	0	0	899 173 655
Activ. 0560405	Assurer la logistique				0	886 267 925	0	0	0	899 173 655
Parag. 233	SF. 000 Bâtiments administratifs à usage technique				0	215 012 418	0	0	0	227 918 148

ARTICLE 2 Le Ministre de la Santé, le Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Ministère de la Santé, le Responsable de programme 056, le DAF et l'agent comptable ministériel sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1	RP/ 056	3
PRES/EASO	1	SG	6
SECRET/GGCM	2	D.P.B.	2
I.G.F.	2	D.O.C.	2
D.G.B.	2	D.E.B.	2
D.G.T.C.P.	6	J.O.	2
D.G.C.M.E.F	2	ARCHIVES	2
DAF	2		

Ouagadougou, le

05 OCT 2021

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. H. Jones". The signature is written over a horizontal line. The first part of the signature, "J.", is on the left, followed by "H." and "Jones" which extends further to the right. The letters are cursive and somewhat stylized.

Charlemagne M. R-N. OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon